



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 juin 2018

Délibération
n° CA 2018-87

approuvant l'attribution de subventions à des associations étudiantes

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

L'École de Management de Toulouse accorde une subvention de 1000 € (mille euros) à l'Orchestre Symphonique Étudiant de Toulouse pour ses différentes activités.

Article 2

Cette subvention sera imputée sur le **Service Opérationnel 915 102**

La Présidente du conseil d'administration,

Corinne MASCALA